

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES FINANCES

REF : APB

ARR2015_ 0105

ARRETE

OBJET : NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2015

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU la décision n°D11-124 en date du 30 août 2011 portant institution d'une régie centralisée d'avances,

VU la décision n°D11-17 en date du 14 février 2012 portant avenant n°1 à la régie centralisée d'avances, visant à étendre les dépenses pouvant être payées par la Régie centralisée d'avances aux actes médicaux,

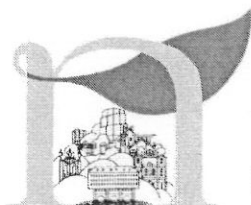
VU la décision n°D12-91 en date du 26 juin 2012 portant Avenant n°2 à la régie centralisée d'avances visant d'une part, à étendre le périmètre de compétence de la Régie centralisée d'avances au Service Culture, et à la structure petite enfance « Multi-accueil » (à effet du 1er août 2012), ainsi que les dépenses pouvant être payées par la Régie centralisée d'avances aux frais d'hébergement, d'autre part, à revoir à la hausse le montant de l'avance (7 600 €),

VU la décision n°D12-146 en date du 21 septembre 2012 portant Avenant n°3 à la régie centralisée d'avances visant, à effet du 1^{er} octobre 2012, d'une part, à étendre le périmètre de compétence de la Régie centralisée d'avances aux Services Action Sociale et Urbanisme-Politique de la Ville, ainsi que les dépenses pouvant être payées par la Régie centralisée d'avances aux frais de télécommunications, d'autre part, à revoir à la hausse le montant de l'avance (8 000 €),

VU la décision n°D2012_0228 en date du 21 décembre 2012 portant Avenant n°4 à la régie centralisée d'avances visant à étendre le périmètre de compétence de la Régie centralisée d'avances, à effet du 1^{er} janvier 2013, au Service Animation,

VU la décision n°2015_0103 en date du 21 juin 2015 portant institution des sous-régies centralisées d'avances temporaires pour les mini- séjours de l'été 2015,

VU l'avis conforme du Régisseur en date du 19 juin 2015,



VILLE DE NOISIEL

Suite 1 de l'arrêté N°2015_ **0105**

portant sur NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2015

VU l'avis conforme du Mandataire suppléant en date du **19** juin 2015,

VU l'avis conforme du Comptable public en date du **23** juin 2015,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la nomination des mandataires des sous-régies centralisées d'avances temporaires instituées pour le bon déroulement des mini-séjours de l'été 2015,

ARRETE

ARTICLE 1 Pour le compte et sous la responsabilité du Régisseur de la Régie centralisée d'avances, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création des sous-régies temporaires, sont nommés en qualité de mandataires :

Intitulé de la sous-régie temporaire	Mandataire temporaire	Dates de nomination
Enfants 4/5 ans- La Ferme Pédagogique La Charnie	Monsieur Salim BOURENANE (Vacataire)	Du vendredi 17 au lundi 27 juillet 2015 inclus
Enfants 4/5 ans- Découverte du Poney	Madame Dahia OUACHI (Adjoint d'animation)	Du vendredi 31 juillet au vendredi 7 août 2015 inclus
Enfants 6/8 ans- Pratique de l'équitation	Monsieur Larbi IKENECHÉ (Adjoint d'animation)	Du vendredi 03 au vendredi 10 juillet 2015 inclus
Enfants 6/8 ans- Découverte du Milieu Marin	Monsieur Abdoulaye COULIBALY (Adjoint d'animation)	Du vendredi 31 juillet au lundi 10 août 2015 inclus
Enfants 9/11 ans- Sports Aventure	Monsieur Abdoulaye COULIBALY (Adjoint d'animation)	Du vendredi 10 au lundi 20 juillet 2015 inclus
Enfants 11/14 ans- Pratique de l'équitation	Monsieur Samba DIALLO (Vacataire)	Du vendredi 24 juillet au vendredi 31 juillet 2015 inclus
Enfants 11/14 ans- Cirque	Monsieur Vincent DIOLOT (Vacataire)	Du vendredi 07 au lundi 17 août 2015 inclus
Enfants 15/17 ans- Sport Nature	Monsieur Samba DIALLO (Vacataire)	Du vendredi 14 au lundi 24 août 2015 inclus



VILLE DE NOISIEL

0105

Suite 2 de l'arrêté N°2015_

portant sur NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2015

ARTICLE 2 : Le mandataire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous- régie centralisée d'avances temporaire concernée, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

- Le mandataire doit les payer selon le mode de paiement prévu par l'acte constitutif de la sous- régie centralisée d'avances temporaire concernée.

ARTICLE 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux intéressés.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

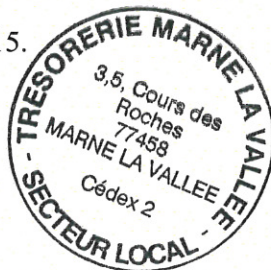
ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 24 JUIN 2015

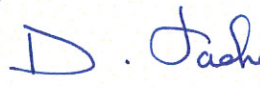
Le Comptable public

Pour avis conforme du 28 juin 2015.

R



Le Maire,



Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché le 25 JUIN 2015

Notifié le

Publié le 25 JUIN 2015




VILLE DE NOISIEL

Suite 3 de l'arrêté N°2015_ 0105

portant sur NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2015

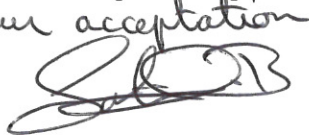
Le régisseur titulaire
BINOIS Martine
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


Le régisseur suppléant
BARREAU Muriel
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

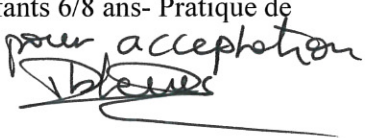

Le mandataire
Salim BOURENANE
Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 4/5 ans- La Ferme Pédagogique La Charnie
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Le mandataire
Dahia OUACHI
Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 4/5 ans- Découverte du Poney
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

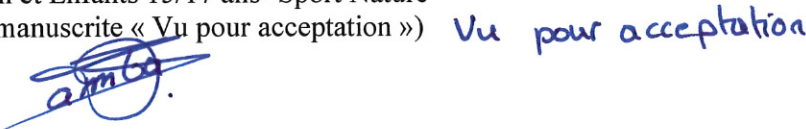

Le mandataire
Larbi IKENECHÉ Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 6/8 ans- Pratique de l'équitation (Mention manuscrite « Vu pour acceptation ») *Vu pour acceptation*

Ikeneche


Le mandataire
Abdoulaye COULIBALY
Sous-régies centralisées d'avances temporaire Enfants 6/8 ans- Découverte du Milieu Marin et Enfants 9/11 ans- Sports Aventure
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


Le mandataire
Samba DIALLO Sous-régies centralisées d'avances temporaire Enfants 11/14 ans- Pratique de l'équitation et Enfants 15/17 ans- Sport Nature
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation ») *Vu pour acceptation*

Samba


Le mandataire Vincent DILOTT
Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 11/14 ans- Cirque
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation
